

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12-6 ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

12-6 ANNEE.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, LUNDI, 19 Février 1849.

BUREAU DE REDACTION, Rue Ste. Famille, No. 14.

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE B. A. T. S.

Séance du 24 Janvier.

Réponse au discours du trône. [Suite.]

M. Cauchon.—M. l'orateur, je n'aurais certainement pas parlé ce soir, sans les réflexions de l'hon. député de Lotbinière, sur la question importante de la réforme électorale, question que la chambre n'a pas à discuter aujourd'hui et qui exige une discussion à part et plus étendue. Je n'aurais pas parlé, parce que je sens qu'on a discuté sur tous les sujets possibles sans but aucun, et qu'après trois jours de débats, il est temps que nous nous occupions des intérêts et des besoins réels du pays, [Très-bien.]

M. Mais l'hon. député de Lotbinière vient de faire une assertion que je ne puis pas relever. Pour appuyer cette assertion, il vient de lire la résolution sur laquelle est appuyé le programme du comité constitutionnel de la réforme et du progrès de Québec. Et que dit cette résolution? Elle dit uniquement, comme la chambre a pu s'en convaincre en l'écoutant lire, que la répartition actuelle de la représentation n'est pas suffisante pour la population, et qu'il faut l'augmenter. D'ailleurs, c'est mot pour mot, le préambule du bill de M. Aylwin, dont le dispositif élargit le nombre des représentants de 84 à 150, dont 75 pour le Bas-Canada. On se convaincra de cette vérité en confrontant le texte de la résolution avec le préambule du bill, l'est vrai.

Encore une fois, je me réserve à discuter péneusement cette question importante, lorsqu'elle viendra en son temps, devant la chambre.

D'ailleurs la chambre n'est pas appelée à voter le principe du bill de la réforme parlementaire, mais uniquement à reconnaître ou à nier la nécessité de légiférer sur un pareil sujet. Le discours du trône parle du besoin d'augmenter le chiffre de la représentation, sans mentionner le mode de répartition. Quand donc on serait pour la représentation basée sur la population, ce ne serait pas se compromettre que de déclarer d'une manière générale, qu'il convient d'augmenter la représentation du pays. [Très-bien.]

Maintenant, tandis que je suis debout, je répondrai à l'hon. député de St. Maurice, pour réclamer contre toutes les calomnies et toutes les injures qu'il a lancées contre tous les hommes publics du pays. [Très-bien.] Fidèle à ses habitudes d'autrefois, il n'accueille que par le dénigrement et l'invective tous ceux qui ont le courage de ne pas penser comme lui. Il procède à l'injure par des progressions descendantes: c'est le propre de son talent. Il vous dira donc, si vous avez eu le malheur de provoquer sa colère, que vous êtes "vil, bas et mercantile." Pour lui être marchand, c'est être plus bas que vil. [On rit.]

Le temps est passé où il commandait en dominateur et en tyran. Autrefois, il osait, il se permettait de rebouter les yeux de ceux qui s'élevaient par leur mérite et dont la gloire pouvait jeter de l'ombre sur le colosse. Aujourd'hui, les hommes publics ne sont plus ses esclaves, et pour ma part, tout jeune que je suis, je réclame, avec énergie, toute l'indépendance de mes opinions et la libre expression de ma pensée. [Très-bien.]

Il m'a attaqué jeudi de la manière la plus inconvenante et la plus personnelle, et toute la presse qui défend, avec moi comme journaliste, la cause du pays a été l'objet de sa haine et des plus injurieuses insinuations. Je suis fier d'être appelé à revendiquer les droits de la presse et à défendre ceux qui n'ont pas une voix dans l'enceinte législative. La colère et la haine de l'hon. député sont un baume pour moi, une ineffable jouissance, elles me font du bien, et suffisent pour me payer du dur travail que je me suis imposé. [Très-bien.] Quelqu'un humble que soit ma position dans le journalisme, je l'aime et j'apprécie, car cette position je la dois à

me: concitoyens. D'ailleurs si l'hon. député de St. Maurice avait jugé de nulle valeur le Journal et les autres feuilles qui ne partagent pas ses opinions; s'il ne se sentait briser par le martelage incessant de la presse, si les coups terribles qu'elle lui porte n'allaient pas jusqu'à son âme travaillée par l'orgueil et par l'ambition, il eût gardé le silence à son égard, et l'attaquerait avec moins de fureur aujourd'hui. [Très-bien.] Il faut donc lui pardonner, si, subissant les terribles tiraillements de cet engin dont la puissance lui fait peur et l'irrite, il fut entendre en ce rompant un bruit rauque et saccadé, [Très-bien.]

Il nous a dit qu'il respectait toutes les opinions, car il avait eu en France ses meilleurs amis dans les opinions les plus extrêmes. Je n'en doute nullement, et il est probable qu'il sera allé frapper à la porte de M. Proudhon. Mais il y a cette différence entre lui et M. Proudhon, c'est que lui ne croit probablement pas que la propriété soit un vol! [On rit.]

Le grand pouvoir, la grande force de l'hon. député de St. Maurice, est la force de démolissement! D'édification? Jamais. [Très-bien.] Il nous a répété à satiété contre l'acte d'Union ce que nous savions tous et ce que sait le pays tout entier. Qui ignore et qui nie que l'acte d'Union ait été enfanté dans l'iniquité? Mais en est-il moins vrai que l'iniquité a été incomplète, et que ce qu'elle voulait anéantir elle lui a donné de la force et de la durabilité? Aujourd'hui le gouvernement est le produit de la volonté populaire, c'est le peuple se gouvernant lui-même, le peuple levant au-dessus de son gre les gouvernements. Avec de pareils éléments de force et d'action l'on comprend que la chambre, pour la législation et l'administration, la chambre ne peut plus être comme autrefois, une simple société de discussion. [Très-bien.]

L'hon. député nous a dit qu'il n'était descendu à Québec qu'à la suite de bien des instances et de bien des sollicitations. Savez-vous d'où lui sont venues ces instances et ces sollicitations? Du Dr. Bardey! [On rit.] Il était descendu à Québec pour jeter le poids de son influence dans l'urne électorale. Il voulait faire de l'agitation à tout prix, il voulait, et un mot, faire l'élection de Québec à l'encontre du ministère. Il eût dû garder le silence sur cette circonstance de sa vie publique. Comme il n'était pas appelé par les citoyens de Québec, les citoyens de Québec n'allaient pas au devant de lui; ils comprenaient trop l'inconvenance de sa démarche, à l'approche d'une élection, pour se compromettre au point de lui faire visite lorsque cet acte tout de cordialité et d'hospitalité, il l'eût pu interpréter comme une approbation de sa conduite. Cette position était humiliante, si on la compare aux ovations du passé. [Ecoutez.] Dans toute autre circonstance, tout ce qu'il y a de citoyens respectables dans Québec, tous ceux qui ont une position publique, se seraient fait un devoir d'aller saluer un ancien ami et un compatriote revenu de l'exil au sein de la patrie.

Qui ne connaît pas les intrigues du petit comité de l'hôtel d'Albion, qui ne sait pas que des résolutions y furent rédigées sous les yeux de l'hon. député de St. Maurice, et dans le but avoué de créer des embarras à l'administration, malgré ses protestations du contraire dans le temps. Mais il fallut consentir à des modifications essentielles et profondes. L'hon. député avait déclaré solennellement qu'on ne pouvait sauver le pays que par le rappel de l'acte d'Union. Et cependant, cet homme aux profondes convictions, renonce à son idée chérie, à son principe pour accepter le programme de ceux qui l'ont appelé. "Moi, je suis, dit-il, d'opinion que le rappel de l'Union seul peut nous sauver; mais vous le voulez, je me soumetts." N'avait-il pas qu'un but, et pour l'atteindre n'a-t-il pas prouvé qu'il pouvait tout faire même manquer au respect qu'il se devait à lui-même et aux règles les plus ordinaires de la convenance. [Très-bien.]

Attendez! l'hon. député de Saint Maurice nous a parlé de son arrivée à Québec; mais il ne nous a pas parlé de son départ, il ne nous a pas dit qu'il était reparti de Québec, musqué en tête et tambour battant [hilarité]. Ceux qui l'avaient invité et dont je vous ai parlé il y a un instant, fi-

rent de prodigieux efforts pour obtenir à l'illustre voyageur une escorte qui fût digne de lui. Une compagnie de pompier, fut organisée et celle-ci le conduisit au vaisseau. Malgré le zèle et l'activité de ses amis, on ne put réunir plus de vingt-trois personnes pour lui faire queue. Ce fut donc au son du tambour que l'hon. député de St. Maurice sortit de la ville de Québec. Le tambour est souvent l'instrument de la victoire; mais il est quelquefois aussi l'instrument de la fuite et de la honte [rires et approbations].

L'hon. membre ne cesse de nous répéter que l'union est une injustice, que c'est une œuvre enfantine dans le noir, dans un but de destruction et d'anéantissement. Ce n'est rien de neuf pour la chambre et pour le pays. Mais l'œuvre d'iniquité n'a-t-elle pas été brisée, parce que le tyran n'avait pas su bien combiner toutes les parties de son calcul infernal? et n'est-ce pas ce même acte d'union qui a placé une influence française dans les conseils du souverain? Si des Canadiens-français, ne voulant pas accepter l'expérience du passé, s'étaient obstinément refusés à prendre part au gouvernement, où seraient aujourd'hui nos compatriotes? Dans l'isolement et l'abaissement. [Très-bien.]

Je sais parfaitement bien que l'acte d'union, malgré qu'il fasse, ne saurait être rappelé, et au lieu de diriger les forces vives du pays vers un but utile, il s'efforce d'entraîner l'opinion vers le système d'opposition à outrance d'autrefois. C'est la politique du "tout ou rien" qui a conduit à la désolation, à l'exil et à la mort. Cette politique, nos hommes publics ne l'ont pas suivie depuis 1840, et en procédant lentement et prudemment ils ont réussi à déchirer une à une les clauses odieuses de l'union, [très-bien.] La violence a produit la destruction, la modération a réédifié et nous a donné le pouvoir, c'est vrai.

L'hon. député de St. Maurice sait parfaitement bien que le rappel de l'acte d'union n'est pas possible, mais en flétant les préjugés par la peinture des souffrances et des injustices passées, sans calcul pour l'avenir, sans s'occuper des résultats désastreux que peuvent amener à leur suite ses démarches imprudentes et inconsidérées, il croit avoir trouvé le moyen de remonter vers sa position d'autrefois. Il se trompe amèrement. Le peuple ne le suivra plus dans cette voie de désastres ou son chef veut le conduire une seconde fois pour recueillir son égoïsme et son ambition, [très-bien.]

Si le pays ne peut pas vivre sans le rappel de l'union, si son salut n'est qu'à ce prix, suivant l'honorable député de St. Maurice, pourquoi à l'assemblée de Québec n'a-t-il fait lechir sa conscience et ses profondes convictions? [Ecoutez.] Pourquoi a-t-il abandonné le rappel de l'acte d'union pour la représentation basée sur la population? Pourquoi admettre par cet acte de sa part la constitutionnalité, la rationalité et la validité de l'union? Pourquoi? Parce que ses auditeurs le voulaient ainsi et que, pour cet homme aux convictions si tenaces et si profondes, obéir à la voix de celui qui le flatte et l'encense, c'est être consistant; parce que mettre des entraves à la marche du gouvernement, à quelque prix que ce soit, même au sacrifice de ses opinions les plus accentuées et les plus énergiquement émises, c'est être invariable dans ses principes. [Très-bien!]

Il s'apercevait que le peuple dans toute l'étendue du pays ne voulait pas de l'agitation du rappel de l'union; que le peuple ne voulait pas demander ce qu'il ne pouvait pas obtenir; mais il voulait nuire à l'administration, il voulait lui susciter des obstacles. Tel était l'objet avoué du petit comité de rédaction qui tenait ses séances à l'hôtel d'Albion, sous sa vue et sa direction. [Ecoutez.] Il savait très bien qu'à la première vue et avant une discussion sérieuse de la réforme électorale, la grande majorité se prononcerait en faveur d'une réforme basée sur la population, il dit donc: "Proposons la réforme électorale basée sur la population. Le gouvernement ne voudra, on ne pourra pas la donner; nous aurons atteint notre but qui est de lui créer des obstacles. [Ecoutez.]"

Mais ce serait insensé que de vouloir pour le Bas-Canada une représentation basée sur la population, et l'honorable député de St. Maurice qui s'appuyait sur la

justice absolue, veut que la plus grande somme de représentation appartienne à la plus grande somme de population, s'il pensait que le peuple du Bas-Canada est convenu qu'actuellement ou dans peu la population du Haut-Canada aura dépassé la nôtre, oserait-il dire à un seul de nos collègues électoraux: "Je veux la représentation basée sur la population."? Non, il ne l'oserait pas, car, on le repousserait avec indignation et avec mépris. [Non, non.] Ce n'est donc que sur les préjugés qu'il a bâti ses théories destructives, et ce n'est donc, qu'en les flétant qu'il espère conduire le peuple du Bas-Canada à se suicider. [Très-bien.]

(A continuer.)

Parlement Provincial.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Affaires de Routine.

Lundi 12 février.

28 Pétitions présentées.
Pétitions lues et reçues.
De A. Martineau et autres du comté de Kamouraska demandant le rappel de la loi de l'éducation et la contribution volontaire.
De Messire Bourret et autres de Ste. Anne la Pocatière demandant une aide pour la continuation du chemin du gouvernement.

De Messire Louis Poulin et autres de St. Isidore comté de Dorchester, demandant la remise des arrérages dus sur les terres concédées de la dite paroisse.

Des habitants de St. Anselme, même comté se plaignant des nouvelles charges imposées par le seigneur.

De certains habitants de St. Isidore, même comté, demandant une loi pour faciliter la commutation de tenure.

Des habitants de l'Ange Gardien et de St. Charles de Bellechasse, demandant l'adoption de mesures pour la répression de l'intempérance.

De Messire Payement et autres de Charlebourg, pour empêcher l'octroi des licences d'auberges.

De Messire Lalaye pour l'incorporation des Catholiques de St. Vinteur.

De certains habitants de Québec, pour obtenir les privilèges accordés aux Sociétés de construction.

M. Christie introduit un bill pour amender l'acte pour faciliter la commutation de Tenure. 2e lecture, lundi.

Sur motion de M. Christie les comptes publiés pour 1847 sont renvoyés à un comité spécial.

M. Jobin introduit un bill pour incorporer les Dames Religieuses, les sœurs de miséricorde pour la Régie de l'Hospice de la maternité de Montréal. 2e lecture lundi.

M. Lafontaine produit la correspondance au sujet de la nomination de MM. Bédard et Aylwin. L'impression en est ordonnée sur motion de M. Christie.

Un message annonce que le Conseil Législatif a passé le Bill d'érection des Townships.

La Chambre reprend la considération de l'affaire Vansittart. Après de longs débats, la chambre s'ajourne à 6 heures.

Mardi 13 février.

12 Pétitions sont présentées.

M. Dumas présente un bill pour permettre aux Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal d'acquiescer des biens immeubles jusqu'à un montant déterminé en sus de ceux qu'elles possèdent actuellement. 2e lecture, lundi.

M. Hincks présente le livre bleu pour 1847.

Chambre reprend la considération de l'affaire Vansittart. M. Notman propose qu'une adresse soit votée au gouverneur général, pour demander la destitution du dit M. Vansittart de l'office d'Inspecteur des licences pour le district de Brook.

M. Davignon, propose en amendement que le dit M. Vansittart soit confiné dans la prison commune du district pendant l'espace de 24 heures.

La chambre se divise sur cet amendement. Pour 10; contre 52.

M. Wilson propose en amendement à la motion principale, que le dit M. Vansittart soit destitué de toutes les places qu'il possède, celle d'inspecteur des Licences, exceptée. Cet amendement est négatif, et la motion de M. Notman est adoptée par 44 contre 31.

Un message annonce que le conseil Législatif a passé le bill pour amender la loi de quarantaine.

La chambre se forme en comité pour prendre en considération les résolutions de M. Lafontaine au sujet de l'indemnité.

M. Sherwood propose que la considération de ces résolutions soit remise à dix jours. Les débats commencent, et à 6 heures la chambre s'ajourne.

Principaux Ordres du jour fixés au 15 fév.

2e lect. du Bill de judicature. L'abbé Lafontaine	do
do d'Education do do	do
do do Cour d'appel do do	do
do do Judicature do do	do
do do Loi d'Élection do do	do
do do Indemnité des membres do	do
do do Pour établir un tribunal pour juger des accusations contre les fonctionnaires Publics M. Christie.	do

NOTICES DE MOTION.

M. Christie. Les résolutions introduites par ce monsieur.	do
M. Chabot. Comité général pour rappeler les lois au sujet de la baisse des Églises etc.	do
Do au sujet de l'acte réglant l'importation de Phuille et du poisson.	do
Bill pour régler le métier d'armurier.	do
do pour amender l'acte d'incorporation de la cité de Québec.	do

EXTRAITS DES JOURNAUX

Apportés par la dernière mille.

—Un coup terrible vient de frapper les démocrates Prussiens. L'avocat Steber un des principaux chefs de ce parti a été arrêté sous accusation d'avoir converti à son usage diverses sommes appartenant au trésor public, et qu'il avait sous la garde comme Magistrat de Swinemünde.

—La caisse de la municipalité de Paris a éprouvé une soustraction de trois millions de francs, pendant la durée du gouvernement provisoire. Ces démocrates sont partout persuadés que le vol, c'est la propriété.

—Il paraît que les partisans des Bourbons n'ont jamais été aussi pleins de confiance qu'à l'époque actuelle. Ils parlent ouvertement du retour de Henri V. comme d'une chose certaine. Les partisans de la branche aînée et ceux de la famille d'Orléans ont oublié leurs querelles et se sont réunis en faveur de Henri V. On dit que M. Guizot est un des plus zélés appuis de cette coalition en faveur d'une nouvelle restauration de la branche aînée de la maison de Bourbon.

—Les ministres de Louis Philippe, disent les journaux anglais, sont rentrés en France, à l'exception de M. Guizot qui s'y rendra prochainement.

—Une loi doit être soumise à l'Assemblée nationale française pour la suppression totale des clubs, en conséquence des

plaintes portées par la majorité des habitants des quartiers où se tiennent ces réunions.

—On prétend que quelques nuages, se sont élevés entre le président de la république et son cousin M. Pierre Bonaparte.

—Un journal annonce que le prince de Canino a écrit à Louis-Napoléon Bonaparte que si la France intervenait en faveur du Pape, il publierait certains documents de nature à compromettre gravement le premier fonctionnaire de la république unie et indivisible.

La démocratie pacifique publie un article sur les ennemis de la propriété, commençant par ces mots : " La propriété n'a pas de plus dangereux ennemis que les propriétaires, et finissant par ceux-ci : " Nous trouvons en finissant que tous les propriétaires qui veulent la propriété pour eux seuls sont les plus funestes ennemis de la propriété, et qu'ils finissent très promptement par la tuer, si les socialistes ne la sauvent pas." La conclusion, comme on voit, est digne de l'exorde.

—C'est faux que le Pape ait réclamé l'intervention de l'Autriche ; mais il paraît certain que l'Espagne va intervenir. Les journaux Espagnols disent que le commandant des forces navales espagnoles dans la Méditerranée a été chargé de conduire Sa Sainteté à l'une des Îles Baléares que le souverain Pontife aurait choisie pour sa résidence.

—Le parlement anglais a dû s'ouvrir le 1er de février.

Nouvelles d'Italie.

Diverses correspondances de Rome nous apportent des détails sur l'effet produit par la dernière protestation du Souverain Pontife ; détails que les journaux italiens s'étaient bien gardés de reproduire, tant ils accusent d'abjection dans les hommes sous le joug desquels gémissent aujourd'hui les États romains. Tous les habitants de Rome ont été atteints par l'excommunication prononcée par le Saint-Père. Le parti démocratique lui-même en fut frappé. Sterbini, furieux, comprit qu'il allait se trouver dans une position difficile s'il n'organisa-t pas à l'instant une saturnale pour effrayer les honnêtes gens. Ciceruacchio fut mandé ; et lui, Ciceruacchio, le fameux tribun populaire, lui aussi, abandonné Pie IX. Il est devenu l'âme damnée de Sterbini, et s'est chargé d'organiser péremptoirement 50 défilés romains par mois, soit environ 200 francs. C'est moins cher qu'en France. Ciceruacchio se mit donc à la tête des misérables dont il est le chef ; ils se rangèrent deux par deux, et précédés d'une croix, s'en allèrent de la place del Popolo vers la via Frattina en chantant le *De Profundis* et un *Miserere* improvisé pour la circonstance.

Arrivés au terme de leur course, les ignobles séides de Ciceruacchio s'arrêtèrent devant la porte d'un *luogo comodo* (nous n'osons traduire) ; là, ils s'agenouillèrent et entonnèrent le *Libera*, tandis que l'un d'eux, accompagné de quelques autres portant des torches, alla jeter dans la fosse la copie de l'excommunication prononcée par le Souverain Pontife.

Mais ces misérables n'avaient pas dit leur dernier mot. Ils se rendirent chez les curés qui le matin avaient lu au prône la protestation du Saint-Père, et se portèrent aux plus déplorables excès. Le curé de Sainte-Marie-Majore, qu'ils trouvèrent chez lui, fut accablé d'injures et de menaces. L'un d'eux allait le frapper, quand ce pieux ecclésiastique, voyant venir le coup s'écria : " Oui, malheureux, frappe, et repais-toi aussi de mon sang ; la mort ne m'effraye pas ; mais, toi, crains les jugements de Dieu ! " La force et l'énergie avec lesquelles l'abbé Massari prononça ces paroles semblèrent désarmer ces hommes sanguinaires, qui se retirèrent en brisant çà et là quelques vitres et quelques objets du presbytère. De là, Ciceruacchio se rendit avec sa bande chez Mgr. Canali, patriarche latin de Constantinople et vice-gérant de Rome, pour lui dire que s'il avait encore le malheur de faire publier l'excommunication, il aurait affaire à lui ; mais ne l'ayant pu trouver, il se retourna vers le domestique et lui dit : " Dis bien à ton maître que s'il ne fait point déchirer les exemplaires de l'excommunication qu'il a envoyés aux curés, nous reviendrons le déclarer lui-même. " Ce ne fut qu'aux instances répétées d'un de ses amis, informé à temps de la visite de Ciceruacchio, que le prêtre infirme, frappé dernièrement encore d'un second coup d'apoplexie, consentit avec bien de la peine à se réfugier chez cet ami pour éviter la visite de l'ennemi de Sterbini. Le surlendemain, Sterbini se présenta lui-même chez le vice-gérant, pour lui ordonner de déposer au ministère de l'Intérieur l'argentier et les objets de valeur des églises de Rome. Il fut reçu comme il le méritait par Mgr. Canali, que l'on a surnommé avec raison le prélat sans peur.

Le fils de Ciceruacchio, pire peut-être que son père, se présenta avec quelques autres brigands à l'imprimerie du *Giornale romano*. S'élançant dans le bureau, il se

jeta sur un jeune homme qui se trouvait là, et lui posant un poignard sur le cou, il lui demanda toutes les copies de l'excommunication. Forcé fut au jeune homme de livrer la protestation.

Toutefois, les menées prises par Sterbini pour empêcher cette protestation n'ont pas eu les résultats qu'il espérait. Dans la soirée du 12, des gardes civiques, en nombre assez considérable, se firent placarder de nouveau aux portes des églises, à tous les coins de rues et à tous les principaux édifices, de sorte que le lendemain matin, tout le peuple put la lire à son aise.

Il était question depuis plusieurs jours d'une nouvelle parade sacrilège. Cette fois c'était les armes du Saint-Père qu'on voulait jeter dans le Tibre. De nombreuses patrouilles parcouraient la ville pour empêcher cette démonstration. Les gardes civiques étaient décidés à faire feu sur les séides de Sterbini s'ils tentaient de réaliser leur infâme projet.

D'après l'ordre du Saint-Père, des prières publiques ont été faites dans toutes les églises pour implorer la miséricorde du Tout-Puissant sur l'État pontifical ; dans cette occasion, on exposa à Saint-Pierre le bois de la vraie croix, et le voile de sainte Véronique. Or, sur celui-ci on ne distinguait plus les traits sacrés de Notre-Seigneur. " Le troisième jour de l'exposition, dit le correspondant de la *Voice de la vérité*, le voile se colora de lui-même, et la figure de Notre-Seigneur se montra comme toute vivante au milieu d'une douce lumière ; les chanoines qui étaient de garde auprès de la sainte relique firent immédiatement avorter le clergé de la basilique, on sonna les deux bourdons, le peuple accourut, l'impression la plus inexplicable était sur tous les visages, beaucoup pleuraient, et tous étaient comme frappés du prodige. Un notaire apostolique fut appelé, un acte fut dressé pour constater le fait à la postérité ; la copie de l'acte fut envoyée au Saint-Père, à Gaète.

Depuis plusieurs jours on ne s'entretient à Rome que de cet étonnant prodige. Le soir du jour de ce miracle (qui dura trois heures), on fit toucher quelques voiles en soie blanche, sur lesquels est représentée la sainte face, au voile miraculeux. Ces voiles doivent être envoyés en France.

AVIS A NOS ABONNÉS.

Nous sommes encore obligé de revenir par rapport aux abonnés retardataires. Il semble que nous remplissions assez fidèlement nos promesses, et que nous avons droit à un peu d'égard. Nous espérons donc que nos abonnés retardataires, et le nombre en est grand, se feront un devoir de nous adresser au plutôt le montant de leurs souscriptions.

Les abonnés du district de Montréal pourront adresser le montant de leur souscription à E. R. Fabre, écrivain, Montréal, autorisé par nous à percevoir les argents et à en donner quittance.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



" Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas. "

QUÉBEC, 19 FÉVRIER 1849.

Correspondance Parlementaire.

de l'Ami de la Religion et de la Patrie.

LETTRE V.

Montréal 16 Février.

MR. LE RÉDACTEUR,

Depuis ma dernière correspondance, et je vous prie de me pardonner et d'attribuer à mes occupations la rareté de mes lettres, deux mesures sont venues devant la chambre ; l'affaire Vansittart qui s'est terminée par une adresse à son Excellence, le priant de priver M. Vansittart d'une situation du revenu annuel d'à peu près £160.—La condamnation de M. Vansittart a débarrassé les esprits du parti tory, hors de la chambre, et certains journaux de cette couleur politique nous promettent déjà des scènes à la Cromwell ; et l'un d'eux disait que les bayonnettes en leurs mains valent mieux que la masse et la majorité aux mains du parti libéral et du parti français.

La question de l'indemnité en faveur des pertes de 1837 et 38 est venue augmenter l'excitation jusque là qu'hier soir, un coup de main a été tenté sur l'assemblée, du moins, l'opinion générale s'accorde à dire que le plan en était formé et la coïncidence de ce qui a eu lieu avec les articles de certains journaux et la convocat on d'une assemblée au marché Bonsecours, tendent à corroborer cette opinion. Je viens à la description de ce qui a eu lieu hier.

Il était à peu près 5 1/2 heures de l'après-midi, M. le solliciteur général Blake avait la parole et depuis à peu près une heure, il flagellait l'opposition, et lisait les documents relatifs aux affaires de 37 et 38, tentant à prouver que le peuple avait été porté à la violence par la mauvaise administration et les injustices du gouvernement colonial avisé par la *family compact*, lorsque Sir Allan McNab se levant, s'écria : " cette induction est un mensonge. " Cette exclamation excita dans les galeries quelques applaudissements auxquels on répondit, aussi des galeries par des sifflets ; l'Orateur appela à l'ordre et réusait après quelques minutes à arrêter les échanges de réclama-tions, de cris à l'ordre et le tumulte. L'excitation était à son comble, Sir Allan demanda à M. Blake une rétractation ; celui-ci aver fermété : répondit : jamais, jamais, jamais. De nouvelles démonstrations dans les galeries attirèrent des cris de : " Videz les galeries, videz les galeries ! " L'Orateur ordonna au public d'évacuer l'enceinte ; cet ordre fut reçu par le cri de " Non " prononcé par un individu, et dans le même temps un jeune homme s'élançant par dessus les banes occupés par le public tomba au milieu d'un groupe dans la galerie de gauche où se portèrent quelques individus placés dans la galerie de droite. Quelques conseillers législatifs, et plusieurs membres, le sergent d'armes et quelques messagers s'élançant par dessus la balustrade et se portèrent au lieu de Pémente ; d'autres membres volèrent au secours des Dames qui, en grand nombre, se tenaient sur les banes de l'avant et les firent descendre dans l'enceinte législative. Les autres membres demeurèrent assis sur leurs sièges ou debout près de leurs bureaux. Enfin, après un quart d'heure de tumulte, de cris et de mêlée, les galeries furent vidées et l'assemblée continua pour quelques minutes jusqu'à l'heure fixée pour l'ajournement.

On nous promet, dit-on, quelque chose de plus sérieux, et une assemblée du parti tory a lieu demain à 7 heures au marché Bonsecours.

Tout à vous, J. C. T.

CHEMIN DE FER DE QUÉBEC ET D'HALIFAX.

Nos lecteurs ont vu que les habitants de Rimouski s'étaient engagés à donner gratuitement le terrain nécessaire pour la construction du chemin de fer de Québec à Halifax. Les habitants de Ste. Anne La Pocatière ont adopté une résolution au même effet. Nous croyons devoir engager la population des autres paroisses en bas de Québec à imiter le noble exemple que viennent de lui donner les propriétaires de Rimouski et de Ste. Anne. En secondant par le seul moyen qui soit en leur pouvoir l'exécution du chemin projeté, les habitants des comtés de Dorchester, de Bellechasse de l'Islet, de Kamouraska et de Rimouski, avanceront non seulement les intérêts généraux du district de Québec en particulier, mais encore ouvriront à l'agriculture une voie nouvelle dont ils recueilleront des avantages inappréciables. Que dans chaque paroisse, les habitants se réunissent sans délai et montrent qu'ils savent apprécier l'utilité et l'importance du chemin projeté.

On verra par la lettre de notre correspondant de Montréal, que les orés avaient voulu avoir, eux aussi, sur 15 mil ; mais leur tentative a échoué. Ils promettent de prendre leur revanche prochainement. Nos lecteurs apprendront avec beaucoup de satisfaction, nous n'en doutons pas, que Sir Allan McNab le chef de ces Tories que M. Papineau trouve meilleurs qu'ils ne le pensent, a traité les Canadiens-français d'étrangers au pays.

Mr. le grand-vicaire Mailloux a prêché à la messe et à vêpres, hier, à l'église de St. Roch, en faveur de la si noble cause de la tempérance. Ce révérend monsieur a en partout du succès dans la croisade qu'il a nouvellement entreprise contre l'intempérance, et 78,000 canadiens sont venus s'inscrire à sa voix, membres de la société de la croix. Nous appelons d'ailleurs l'attention de nos lecteurs sur le rapport de la retraite spirituelle que viennent de terminer les Fidèles de la Pointe-Levy.

Nous attendons par le télégraphe des nouvelles de l'assemblée des loyaux qui a dû avoir lieu samedi à Montréal. La dépêche reçue ce matin n'en dit pas un mot.

Nous voyons par la *Gazette de Montréal* que le célèbre *Doric Club*, va s'organiser de nouveau.

Ceux qui désiraient se rendre promptement et confortablement à la Californie, feront bien de s'adresser à M. J. W. Pounthim qui doit construire un ballon destiné à faire ce voyage. Le prix n'est que 200 piastres et le trajet aura lieu en 36 heures. S'adresser au no. 56 rue St. Jacques Bas-Ville.

Le rév. père Latkin a été nommé évêque de Toronto.

Un dîner public doit être donné à Mr. Vansittart par ses amis les Tories, à l'hôtel Daogana, pour le consoler de la perte qu'il vient de faire de sa charge d'inspecteur des licences.

Le froid est toujours considérable. Samedi le thermomètre était à 22 degrés au dessus du zéro. Le pont du fleuve prend chaque jour de plus grandes dimensions. Il s'étend jus-ques près de la paroisse de St. Michel.

Un triste accident.—La chambre des députés de la Virginie a été jeudi dernier le théâtre d'un accident qui rappelle l'attaque mortelle dont fut frappé M. John Quincy Adams, dans le sénat des États-Uns. Un des membres de l'assemblée, M. John W. Thompson venait de prendre la parole, lorsque tout-à-coup il s'affaissa sur son siège, en demandant un verre d'eau. Avant qu'on eût pu l'apporter, M. Thompson avait complètement perdu connaissance, et malgré les prompts secours qui lui furent administrés, il expira quelques instants après, dans la salle même des séances.—(Cour. E. U.)

AMENDEMENTS.

Qui seront proposés par M. Coyley aux résolutions présentées par M. le procureur-général Lafontaine, au sujet des pertes résultant de la rébellion.

Proposé.—Que tous les mots après " résolu " dans la première résolution soient biffés, et les suivants insérés :

" Qu'afin de constater l'étendue des pertes et dommages que les loyaux habitants du Bas-Canada ont soufferts durant ses années 1837 et 1838 par le fait d'hommes violents et humble adresse a été unanimement adoptée par l'assemblée législative de cette province, le 28me jour de février 1849, et par elle présentée au très-honorable Charles Théophilus-Baron Metcalfe, alors gouverneur-général d'icelle, priant Son Excellence de vouloir bien faire adopter quelques mesures aux fins d'assister aux habitants de cette partie de la province, et devant le Bas-Canada, une indemnité pour les pertes qu'ils ont essayées pendant la rébellion de 1837 et 1838.

Proposé.—Que tous les mots après " résolu " dans la cinquième résolution soient biffés, et les suivants insérés :

" Que Sa Majesté ayant récemment, dans l'exercice de sa royale prérogative de merci, daigné gracieusement relever des peines infligées pour leur trahison les hommes égaux qui ont pris les armes contre leur souverain en 1837 et 1838, le comité est d'avis qu'on ne pourrait choisir une occasion plus favorable pour assurer aux braves qui, fidèles à leur allégeance, ont exposé leur vie et leurs biens pour la défense de leur pays, une ample compensation pécuniaire pour les pertes qu'ils peuvent avoir éprouvées, et que les faits particuliers relatifs à ces pertes qui n'ont pas encore été payés ou dédommagés, forment le sujet d'une enquête minutieuse sous l'autorité de la législature, dans le but de les payer.

Proposé.—Que tous les mots après " résolu " soient biffés, et les suivants insérés :

" Comme l'opinion de ce comité, qu'autorité devrait être donnée au gouverneur-général en conseil d'émettre des détentures au montant de £ ou telle autre somme moindre comme qui sera suffisante pour cet objet, payable à même les licences d'auberge de cette partie de la province et devant appelée le Bas-Canada, à on avant l'expiration de vingt années de leur date respectivement, et portant intérêt au taux de six pour cent, payable à même les dices licences tel jour et en telle année qui y seront mentionnés.

Proposé.—Que tous les mots après " résolu " dans la septième résolution soient biffés, et les suivants insérés :

" Comme c'est l'opinion de ce comité, que le projet de toute détenture émise en vertu de l'autorité de l'acte passé dans la neuvième année du règne de sa majesté, intitulé, " Acte pour pouvoir au paiement de certaines pertes encourues pendant la rébellion dans le Bas-Canada, et pour faire l'appropriation des produits du fonds des licences de mariage, " devrait avoir le droit, le jour où les intérêts sur telle détenture sont payables, de l'échanger contre une détenture pour un montant égal, à être émise en vertu de tout acte qui sera passé pour mettre à effet les résolutions ci-dessus ; et que les intérêts, alors payables sur telle détenture devraient en tout temps être payés à même le dit fonds des licences d'auberge ; et que les produits de toute cette partie du fonds des licences de mariage provenant du Bas-Canada, qui ne sera pas nécessaire pour payer le principal et les intérêts de toute détenture non échangée, soient ajoutées au dit fonds des licences d'auberge.

Tempérance.

A une assemblée de toute la paroisse de la Pointe-Levy, tenue devant l'ancien presbytère de la dite paroisse, le 9 février courant, M. le lieutenant-colonel Robertson fut appelé à la présidence, et Jean-Baptiste Couillard, écuyer, notaire, fut nommé secrétaire.

Après que M. le président eut expliqué en peu de mots le but de l'assemblée, il a été résolu unanimement :

1o. La consommation des liqueurs fortes, telle qu'elle a eu lieu dans notre pays, a été grandement nuisible au bien de ses habitants en général.

2o. L'usage des boissons enivrantes, à part les cas de nécessité, n'est nullement nécessaire aux particuliers.

3o. Cette assemblée et d'opinion qu'elle ne peut travailler plus sûrement au bonheur de la paroisse de la Pointe-Levy, qu'en s'associant au grand nombre de ses compatriotes engagés dans la sainte cause de la Tempérance totale.

4o. Les paroissiens de la Pointe-Levy jugent qu'il est nécessaire au maintien de la Tempérance, tant pour eux mêmes que pour ceux de leurs compatriotes qui fréquentent leur paroisse, que la vente des liqueurs fortes y soit déclinée.

5o. Cette assemblée est d'avis qu'il serait avantageux au bien être général de cette paroisse d'employer de préférence dans les travaux publics et particuliers, les ouvriers et les journaliers qui soient reconnus pour être sobres et tempérants.

6o. Les paroissiens de la Pointe-Levy désirent favoriser ceux d'entre eux qui feront le généreux sacrifice d'abandonner le commerce des liqueurs fortes, et ne pas encourager ceux qui voudraient encourager ce commerce.

7o. Qu'il soit adressé immédiatement une requête au Parlement provincial aux fins d'obtenir les vues de cette assemblée, par la demande de l'abolition des auberges.

Après quoi, des remerciements furent votés à M. le président et à M. le secrétaire.

Pointe-Levy, 9 février, 1849.

(Signé)

CHARLES ROBERTSON,

Président.

Vraie copie,

JEAN-BAPTISTE COUILLARD,

Secrétaire.

A Monsieur Alexis Mailloux, vicaire-général.

Monsieur le grand-vicaire. C'est pour la seconde fois que les paroissiens de la Pointe-Levy ont reçu les bienfaits de votre ministère sacré. Il n'y a que quelques années, vous vites les âmes plus ou moins attédées, comme en bien d'autres lieux, par de longues années de prospérité matérielle.

C'est une vérité qu'il faut s'avouer aujourd'hui, puisqu'une nouvelle ère de vertus chrétiennes et de paix sociale s'ouvre sur tous les points du pays, c'est que le Canada catholique, réputé par l'étranger si moral et si religieux, avait néanmoins dans ses murs un germe de destruction qui tôt ou tard, eût attiré sur lui les plus justes malédictions du ciel.

Quel eût été ce élément ?

Il n'est que trop aisé de le dire, monsieur le grand vicaire, quand nous voyons de nos jours les vices populaires chrétiens, pour avoir oublié Dieu et trahi son Christ, livrés aux terribles journaliers de l'Amérique, à la confusion des doctrines et au dernier degré fait être de la corruption des mœurs.

Mais, nous avons le croire, par un fait particulier de la divine Providence, qui n'a pas agi ainsi à l'égard de toute nation, la main de Dieu nous a saisis sur la pente de l'abîme, nous, peuple canadien ; et touchant nos cœurs, en tant nos yeux elle nous a fait reconnaître à temps et la profondeur de l'abîme et la grandeur du bienfait qui nous en retire.

Or, monsieur le grand vicaire, et vous, respectables pasteurs qui avez si dignement partagé les travaux de cet homme de Dieu, à qui, après Dieu, après les deux pères si pleins de zèle, auxquels il a confié la direction de cette paroisse, devenons-nous ce bienfait providentiel, si ce n'est à vous, messieurs ! Veuillez donc croire au sentiment de la chaleur que nous éprouvons tous, nous les paroissiens de la Pointe-Levy, en voyant les vœux rendus les plus justes hommages de notre vive reconnaissance et de nos respects.

Nous espérons, messieurs, voir à un autre point à se lever contre nous la poussière de vos pieds, en nous laissant. Nous savons maintenant combien la paroisse de la Pointe-Levy, centre d'influence et d'intérêts pour une si grande partie du pays, doit tenir fort et ferme aux engagements qu'elle vient de prendre dans l'intérêt de la religion, des mœurs, et du bien-être matériel.

Mon-Signeur,

Veuillez, Mon-Signeur, (*) emporter avec vous, le souvenir de la puissance que la religion exerce encore si glorieusement parmi vos chers compatriotes. Vous allez dit-on, prêcher à vos sauvages la tempérance en vertu de la puissance de la croix ; nous nous réjouissons d'avance des succès inévitables que vous obtiendrez. Dites à ces nations que leurs frères, les blancs de

(*) Monsieur l'Evêque de Québec de Vancouver.

Canada, ont abandonné, eux aussi, l'âme de feu; qu'ils ont changé leurs cœurs...

Et vous, Monsieur, qui avez goûté une si douce joie à bénir l'instrument sacré de notre triomphe...

M. le grand-vicaire n'a dit que peu de mots en réponse à cette adresse. Il était cinq heures du soir...

PAR LE TELEGRAPHE.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Jeu 15 février.

41 pétitions présentées. Des habitants de la cité de Québec demandant que la chambre prenne en considération le projet du chemin de fer de Québec à Halifax.

Des Dames Religieuses de l'Hôpital Général de Québec pour être autorisées à acquérir des biens immobiliers additionnels.

Pétitions renvoyées à des comités: Celles de Louis Panet; du maire de Québec, de W. K. McCord et autres de Québec.

M. Chabot introduit un bill pour incorporer la compagnie du gaz de Québec, 2ème lecture le 22.

Sur motion de M. Méthot, une adresse est votée pour obtenir copie de la correspondance entre les gouvernements impérial et colonial au sujet de l'acte des nativités.

Un comité est nommé pour s'enquérir de l'utilité de continuer l'acte du Bas-Canada 6^{me} art. 4, au sujet de l'agriculture.

Un message annonce que le Conseil Législatif a passé les bills pour protéger les terres de la couronne contre les défrichements et pour incorporer les Clercs Paroissiaux ou Catéchistes de St. Vital.

La chambre reprend la considération de la proposition de M. Sherwood pour remettre à 10 jours la question d'indemnité. Les débats commencent et la chambre s'ajourne à 6 heures.

Le délai pour recevoir des pétitions privées est étendu jusqu'au 1er mai. 19 Pétitions sont reçues.

La chambre décide que les séances n'aient plus lieu le jour à l'avance. M. Chabot introduit un bill pour l'ériction des églises catholiques. La lecture le 15 mars.

Un message annonce que le conseil a passé le bill autorisant les Dames Religieuses de l'Hôpital Général de Québec, à acquérir des biens en sus de ceux qu'elles possèdent déjà.

L'orateur ordonne de vider les galeries. La cause de cet ordre paraît être que l'honorable vient d'être informé qu'une rencontre hostile doit avoir lieu entre M. McDonald (de Kingston) et M. Le Soldier Général Black. M. McDonald est mis sous la garde de sergent d'armes et engagé sa parole d'honneur que rien ne sera fait jusqu'à la di. M. Black n'a pu être trouvé.

La chambre a siégé à huit clos, jusqu'à 7 heures.

CONSEIL LEGISLATIF.

Samedi 17.

M. Méthot prend son siège. Le Rapport du comité au sujet de la demande de Robert Lemoine demandant à être nommé assistant greffier du conseil est reçu et sera pris en considération lundi.

Correspondance.

Messire M.—St. Grégoire.—Lettre et argent reçus. Nous ferons ce que vous désirez. E. R. F.—Gr. Montréal.—Lettre et argent reçu. Messire L.—St. Claire.—Lettre reçue; Le journal vous est expédié chaque jour de publication, nous ne savons à quoi attribuer ce que vous nous dites.

Maitre d'École demandé.

Nous avons immédiatement besoin d'un INSTITUTEUR, pour la paroisse de Beaumont, s'adresser à CHS. LE TELLIER, Sec. Beaumont, 19 fév. 1849. Président.

Assemblée Publique pour la cause de la TEMPÉRANCE.

A Son Honneur le Maire de Québec.

Monsieur,

Nous les soussignés habitants de la cité de Québec, vous prions de vouloir bien convoquer une assemblée publique des citoyens de cette cité, dans le but d'avoir l'expression de leur opinion relativement aux causes de l'intempérance...

Québec, 15 février 1849.

P. F. Ev. de Sydime, C. F. Baillargeon, Ptre, Z. Charost, Ptre.

Ci-suivent au dessus de 300 signatures.

Conformément à la réquisition ci-dessus des citoyens de Québec, j'ordonne une assemblée publique des citoyens de cette cité, à l'hôtel du Parlement, pour jeudi soir, le 22 courant, à 7 heures.

G. O. STUART, Maire.

Québec, 16 février 1849.

Maison à Louer.

DANS la Rue St. Vallier, faubourg St. Vallier, le Bas d'une maison à deux étages, située dans un excellent centre pour le commerce et occupée actuellement comme magasin d'épicerie.

—AUSSE—

Deux autres loyers dans le haut de la même maison, s'adresser au bureau de ce journal. Québec, 16 février, 1849.

ASSOCIATION

DE LA BIBLIOTHEQUE DE QUEBEC.

UNE ASSEMBLEE GENERALE extraordinaire de l'Association de la Bibliothèque de Québec, sera tenue LUNDI prochain, le 19 du courant, à SEPT heures et DEMIE, P. M., suivant un règlement de l'Association qui dit: "Des assemblées extraordinaires de l'Association peuvent être convoquées par le président, ou par un des vice-présidents, par cinq membres du bureau de direction ou par douze membres quelconques qui n'occupent pas de charges..."

JAS. HEWITT, G. HENDERSON, R. CHAMBERS, A. T. LEDFOIT, E. DUGAL, WM. McMASTER, Wm. PENTLAND, W. HOSSACK, JR., OCT. CRÉMAZIE, G. DROLET, A. W. RICH, D. M. MCKENZIE, M. MOODIE, CHAS. S. GRADON, CHARLES HIGOT, M. G. MONTAIN.

Québec, 16 février 1849.

A LOUER.

PARTIE du Haut d'une maison à deux étages en pierre, située dans la rue St. George, faubourg St. Jean, avec un excellent hangar en brique. Possession donnée au premier de mai. S'adresser sur les lieux au propriétaire soussigné.

PIERRE DROLET, Québec, 16 février, 1848.

SOCIETE DE DISCUSSION DE QUEBEC.

La lecture du Pamphlet de J. C. Taché, Sec. M. P. P. sur LE PEUPLE ET SES BESOINS, sera faite par un membre de cette société à la prochaine séance.

Les séances ont lieu tous les Mardis à 7 heures, chez M. Dixon, Rue St. Vallier.

JOSEPH BIGNAIS, LUTHIER.

Rue St. Dominique, vis-à-vis chez Mr. Fes. Vallée, St. Roch.

A L'HONNEUR d'informer le public qu'il a ouvert une boutique à l'endroit ci-dessus et qu'il est prêt à accepter toutes sortes d'ouvrages dans son art. Il se charge de la confection et de la réparation des instruments de musique de la manière la plus élégante et aux conditions les plus avantageuses.

Québec 22 Décembre 1848.

LE SOUSSIGNÉ

VIEND de recevoir et offre en vente une quantité choisie de BEURRE des Townships.

—AUSSE—

Une quantité de lard fumé des Townships de la première qualité. W. Le CHEMINANT, No. 4, Rue la Fabrique, Québec, 12 février, 1849.

Bâtisses Wolf.

A LOUER.

Un superbe magasin maintenant occupé par Mr. McGill, sellier, bâtisse Wolf, Rue St. Jean, s'adresser à

F. EVANTUREL, Avocat, No. 32, rue St. Louis, Québec, 2 Février 1849.

ALEXANDRE LACOURNARD dit SAN-TERRE, quitta la Rivière-Québec, il y a près de 20 ans. S'il est mort, ses héritiers, le justifiant, auront des renseignements intéressants du soussigné à la Rivière-Québec. C. H. TETU, 20 septembre 1848.

Cours populaire de Chimie.

A la demande d'un grand nombre de personnes, le soussigné donnera un

COURS POPULAIRE DE CHIMIE

durant lequel seront exposés par une série d'expériences nombreuses et des explications mises à la portée de tout le monde, les faits les plus curieux, les plus utiles et les plus intéressants de cette science.

Le cours consistera en huit ou dix séances qui auront lieu le LUNDI soir, à sept heures et demie.

L'objet du soussigné étant simplement de répandre des connaissances agréables et utiles pour l'ouvrier comme pour l'honnête de profession, tout en recouvrant les dépenses inévitables, le prix l'entrée ne sera pour tout le cours que d'UNE PIASTRE (pour un monsieur et une dame.) 15 sous par personne par séance.

Des billets sont déposés au bureau du Canadien et chez le gardien de l'Institut Canadien. Il sera donné avis de l'ouverture du cours.

N. AUBIN.

Québec, 14 février, 1849.



LS. LEMIEUX, RELIEUR,

A TRANSPORTÉ SON ATELIER DE RELIURE

RUE ST. JOSEPH, HAUTE-VILLE,

Au-dessus de chez M. Eschuel, Cordonnier,

vis-à-vis chez M. Ls. Bilodeau, marchand. Québec, 12 février, 1848.

A LOUER,

DU 1er MAI prochain, le Magasin No. 16 rue Sous-le-Fort, Basse-Ville.

S'adresser à P. V. BOUCHARD. Qué 17 janvier 1849.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS

DE PLAISIR.

MAISON DES DILIGENCES DE ROUGH ANCIENNE LORETTE.

Ce lieu favori des voyageurs, et des partis de la ville, est maintenant entièrement prêt pour leur réception, et on a fait tous les arrangements pour leur commodité. On peut se procurer des diners, goûters, etc. sous le plus court délai.

Un table de billard a dernièrement été ajoutée à l'établissement. La grande chambre de la maison des diligences, avec les appartements environnants, est très-propre pour ces partis de dans. L'établissement étant conduit par un homme qui se fait un plaisir de procurer à sa clientèle agréable, aux nombreux amis qui ont donné avec eux un bon accueil, et à sa conduite de l'hôtel St. Léon, son désir de plaire.

Il n'est pas constamment en main. J. HUGUI, N. B. Les ordres pour diners, soupers, bûches, ou goûters, passés au bureau de diligence de Rough, rue St. Anne, recevront l'attention particulière. Rue St. Anne, 12 janvier 1849.

ETUDE DE NOTAIRE.

Le soussigné tenu depuis quelque temps hors de cette ville à l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau au n. 1, Rue d'Ardenne porte volante de M. P. Gauthier, Atteletéte faubourg St. Jean.

EUGÈNE LÉCUYER, Québec, 12 Janvier 1848.

A VENDRE.

700 QUARTS de FLEUR emboîtée en papiers, Fort Hope Mill Brand, V. F. HAMILTON, No. 63, rue St. Pierre, Québec 15 Décembre 1848.

BUREAU DU PRÊT AUX INCENDIÉS.

Chambre d'Assemblée, 14 Nov. 1848.

AVIS est par le présent donné qu'une année d'intérêt à raison de quatre pour cent sur les débet-tours du Gouvernement livrés aux Indes, le 1er Décembre 1847, celeron le 1er Décembre prochain.

Les intéressés sont requis de déposer le montant de l'intérêt qui sera alors dû, au crédit du Receveur Général, soit dans la Banque de Montréal, soit dans la Banque Britannique en cette Ville, au quel le Caisier ou compteur de la Banque leur livrera un certificat en double; l'un de ces certificats devra être présenté au soussigné et les parties retournent l'autre jusqu'à ce que leurs reus respectifs aient été transmis à ce Bureau par le Receveur Général.

FELIX GLUCKENMEYER.

John D. Tripp.

En adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les infame respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'avoir à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible.

N. B. Conters et Lemerc: prêts sous le plus court délai. Québec, 1 Décembre 1848.

RACINES BULBEUSES de l'établissement de H. Lange et Fils, PARLEN, HOLLANDE.

CONSISTANT en Hyacinthes, Tulipes, Saffran, Narcisses, etc. A VENDRE A TRES BAS PRIX, par J. BUSSON. Québec, 20 décembre, 1848.

ASSOCIATION POUR LA COLONISATION DES TOWNSHIPS DU DISTRICT DE QUEBEC.

L'ASSOCIATION a établi son Bureau au PEU-LE de M. J. B. A. CHARTIER, Notaire, en la Basse-Ville de Québec, dans l'ancien Couvent: N. B.—Le Bureau est ouvert tous les jours ouvrables de deux heures P. M., à cinq heures J. B. A. CHARTIER, Secrétaire Québec, 17 juillet 1848.

Rue P. V. BOUCHARD, Rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, QUÉBEC. Basse-Ville.

OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Fort, Basse-Ville, un assortiment complet de HAUTES PAINES, telles que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, etc., etc., une quantité de Valises et de Portes-Manteaux, etc.

—AVEC— Un assortiment varié de draps fins et supérieurs pour lingettes et pour manteaux, casquettes, patrons de vestes, casques, casquettes en polissoirs, gants, mitaines, etc.

—AUSSE— 600 paires de souliers d'original ouis et broché, 1000 Aulades de Caraque, etc. Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant, Québec, 20 novembre 1848.

ALEX. LAFRANCE, RUE ST. JEAN, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.

PREND la liberté d'offrir ses meilleures récompenses aux Messieurs du Clergé et au Public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu d'eux comme RELIEUR et les formes qu'il continue d'exercer l'art du Relieur dans toutes ses diverses branches, dans la maison de M. Viller, Haute-Ville de Québec, rue St. Jean vis-à-vis du magasin de M. Moodie. Tous les ordres dont on voudra l'honneur, laissés chez lui ou au magasin de M. J. O. CRÉMAZIE, seront exécutés avec soin, élégance, promptitude et à des prix modérés.

Québec, 14 Aout 1848.

REPertoire NATIONAL.

Ceux qui des-vent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. A. F. VÉGINA, agent. Québec, 15 Sept. 1858.

ETABLISSEMENT CANADIEN.

SPECIALITÉ Pour les Chaussures des DAMES & MESSIEURS.

BOTTES VERNIS, Bottes & Bottines de Drap, PATRONS ÉLEGANTS.

ETIENNE ALAIN, CORDONNIER,

Grande Rue du Faubourg St. Jean.

PREND la liberté d'informer le public et ses nombreuses pratiques en particulier, qu'il est résolu de vendre à des prix très-réduits. Il aura toujours en mains ce qu'il y a de meilleur et de plus élégant dans la cordonnerie.

Bottes et demi-bottes en Veau français, anglais et cuir d'Inde; Veau français verni, Prunel et Drap de toutes couleurs, Souliers, Escarpins, Pantoufles, etc.

Bottes et Souliers en Prunel, pour dames et enfants, en cuir à patente, etc., sur patrons nouveaux et gracieux.

N. B.—Il a constamment en mains un assortiment très-étendu de CHAUSSURES DE CAOUTCHOUC, pour Dames et Messieurs. Québec, 9 Février, 1849.

Competition Extraordinaire

LES Chefs de maisons et les personnes économes, qui désirent acheter des produits de laine, sous les termes les plus avantageux, sont respectueusement invitées à s'arranger à

L'ETABLISSEMENT EN GROS ET EN DETAIL

DE GUYTON, LAINE, DE DRAP ET DE MERGERIE

NO. 5, RUE ST. JEAN.

Le Soussigné informe qu'il est déterminé à vendre son fond de marchandises à une perte de 25 par 100 sur le prix courant, comme il doit s'engager dans un nouveau commerce au printemps. Ce fond est trop étendu pour énumérer ses différents degrés et qualités; le public est en conséquence prié de venir et de se satisfaire par l'examen. Tout merveilleux qu'aient été les marchés faits dans cet établissement depuis deux ans, ceux de la troisième année, ne seront nullement inférieurs: tant pour la variété et l'éclat que pour le bon marché; les marchandises sont parfaitement convenables pour la saison. Nos journaux de Québec fourniront d'avertissements—chose mieux connue dans le monde commercial sous le nom de charlatanisme.—De cette manière certains individus tâchent d'imposer au public; on s'en sert comme d'un moyen artificiel pour tromper le public et on engage souvent les acheteurs à livrer leur argent avec désavantage; le propriétaire de cet établissement avertit cependant le public de ne pas acheter avant d'arrêter au No. 5, Rue St. Jean où on ne montre aucun effet qui ne puissent être soumis au plus stricte examen.

B. MEEHAN.

On voudra bien remarquer le No. 5, rue St. Jean, vis-à-vis l'épicerie de M. Hall.

Québec, 22 Décembre, 1849.

ACADEMIE de Berthier.

DISTRICT DE MONTRÉAL.

CETTE Institution est maintenant ouverte aux P. V. S. sous le titre de St. Viateur. On a eu en vue un plan très-méthodique les matières suivantes:

La doctrine chrétienne, la lecture française, anglaise, l'arithmétique, les éléments et la syntaxe des deux langues, l'histoire sainte et l'histoire profane (celle-ci est l'histoire du Canada), l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, etc., géographiques, la géométrie, la trigonométrie; et le dessin linéaire, la tenue des livres tout dans les deux langues.

Le lieu du local ne permet pas, pour cette année, d'entreprendre plus de six classes d'instruction, mais l'an prochain l'établissement sera sur le même pied que les collèges de cette province.

CONDITIONS: Logement et enseignement 52 par mois, en plus les livres étrangers à la paroisse, couchent à l'Académie.

PROFESSEURS: A. Payard, catholiste formé, directeur. L. G. Langlois, catholiste mineur. J. Gardinier, professeur d'Anglais. Et d'anglais, etc.

N. B. Cette Académie est sous la surveillance de la paroisse de St. Viateur, sous le patronage de M. Berthier, 8 novembre 1848.

ALMANACH METROPOLITAIN

de Québec, de 1849.

(Grand in-12, de 108 pages.)

CONTIENNANT le tableau des diocèses de Québec, Montréal, Kingston, Toronto, Bytown, du Nord-Ouest, Halifax, Arichat, Châteaufort, Frédérickton, Terrebonne, et Vancouver.

AVEC des détails très-intéressants sur les divers établissements religieux de ces diocèses, et une liste des officiers de toutes les conférences de la liste de St. Vincent de Paul établie à Québec:

ET AUSSI: L'épiscopat de France et des Etats-Unis. Sera prêt à vendre à la fin de la semaine, à la librairie de J. & O. Crémazie, à celle d'Aug. Caré et Cie., et à l'Archevêché, par M. Ant. Leduc.

On pourra aussi se procurer cet ouvrage au prix de 10 sous par copie, à la librairie des Trois-Rivières.—Prix 10 3d. Québec, 22 janvier 1849.

Mr. MOIT est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph

M. PATRY, Architecte, demeure rue St. Joseph, St. Roch de Québec, maison de M. le notaire Provost. Québec, 25 février, 1848.

La Compagnie de GRAENFENBERG,

La Compagnie de Graenfenberg est maintenant incorporée par la législature de l'Etat de New-York avec un capital de \$ 100,000.

DES MILLIERS DE CERTIFICATS, quelle ne pouvant publier. Elle en extrait seulement quelques uns qui ont été examinés et attestés par le Révérend N. Romms, D. D., J. Haller, (rédacteur du Commercial au Centre de New-York) et son honneur, W. V. Dray, ex-député Maire de la cité de New-York.

LES MEDECINES DE GRAENFENBERG. Les médecines qui sortent de cette compagnie consistent en une série de remèdes parfaitement adaptés aux maladies pour lesquelles ils sont recommandés.

PILULES VEGETALES DE Graenfenberg.

- Les maladies suivantes cèdent facilement à ces pilules: L'As-hème, Les Maladies Biliaires, Les Colics, Les Inséctions action déficiente, Les maladies de Poitrine, Les Catarrhes, Les Constipations, La Toux pendant la grossesse, La Constipation, La Diarrhée, La difficulté de respirer, La Dyspnée, La Consumption dyspeptique, La Digestion imparfaite, Le Sang porté à la tête, Les maladies d'oreilles, Les Crampes, L'épilepsie, Les saignements de Nez, La fièvre Gastrite, Les Vertiges, La Grippe, Des bruits de cœur, Le mal de tête, L'hygiène, Les rétentions d'urine, L'indigestion, L'inflammation des parties vitales, L'infirmité de l'estomac, La jaunisse, Les maladies du Foie, Les suppressions menstruelles, Les maux de nerfs, Les névralgies, La fièvre nerveuse, intermittente ou continue, Les fleurs blanches, La faiblesse, Les rhumatismes, Les diverses maladies de l'estomac.

ABSINTHE DE SANTE DE GRAENFENBERG ENTIEREMENT VEGETALE. Arrangée avec soin et élaborée par la compagnie de Graenfenberg et tirée d'une qualité de plantes médicinales, PURIFIANTES, AFOUCLASSANTES OU TONIQUES, de racines d'herbes et d'écorces recueillies dans les forêts et les prairies d'Amérique. — Prix 1s. 3d. par paquet.

LA PANADEE DES ENFANTS,

Cette médecine devrait se trouver chez chaque famille dans tous les pays. Elle guérit souverainement toutes les maladies auxquelles les enfants sont sujets. Pour la dysenterie et toutes les autres affections de l'estomac et des intestins elle est infallible. Prise en petites doses de temps à autre elle empêche la maladie dans tous les climats. Elle a besoin que d'être essayée pour être recommandée par toutes les mères de famille. Dans les Etats du Sud de l'Ouest, du sud-ouest et des tropiques est salubre et inestimable. Il n'y a pas devant le public d'autre remède auquel on puisse se fier pour les maladies des enfants. Elle comble un vide et toutes les mères en sentaient le besoin. Prix 2s. 6d. avec de longues instructions.

LA MOTION DE GRAENFENBERG POUR LES YEUX.

Cette préparation n'a pas son égale pour les maladies d'yeux. Elle est composée sur les principes les plus scientifiques et a opérée des cures merveilleuses. C'est un remède positif et prompt pour l'inflammation ordinaire, faiblesse ou obscurcissement de la vue, les larmes involontaires, les matières épanchées dans les yeux, etc., etc. — Prix 1s. 3d. la bouteille avec d'amples instructions.

La Salsepareille de Graenfenberg.

Cet extrait de salsepareille possède une incomparablement plus grande efficacité que tout autre salsepareille, soit dans ce pays soit ailleurs. Elle est préparée sur un plan tout nouveau et par un mécanisme compliqué au moyen duquel toutes les propriétés déliantes de la salsepareille et d'autres ingrédients sont extraits dans toute leur excellence. La matière inerte et sans vertu qui encombre les autres préparations de salsepareille est exclue de celle-ci par les mêmes moyens. Une bouteille de salsepareille de Graenfenberg en vaut dix des autres et est par conséquent à dix fois meilleur marché.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND.

Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte; il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent. Il guérit les maladies sans faire vomir, sans purger, sans déranger le patient et est particulièrement favorable comme MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER.

SOIN DE LA CONSOMPTION DONNER DES FORCES ET PURGER, LA CONSOMPTION PEUT SE GUERIR.

La Bronchite, Consumption, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs Froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc., ont été guéries et peuvent se guérir.

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION.

Il n'y a jamais eu un remède qui réussisse aussi bien dans les cas désespérés de consommation que celui-ci; il nettoie et consolide le système et parait guérir les ulcères sur les pommons et les patients retrouvent graduellement leur force et leur santé.

Paix 1s. 3d. la Boite avec d'amples instructions Seul Agent pour Québec, J. JOSEPH BOWLES, 444 rue St. Louis, Québec.

Librairie

En Gros et en Détail.

Instruments

de Musique.

Imagerie

Religieuse, Historique et Profane.

Papeterie

En Gros et en détail.

MAISON CREMAZIE,

Importation directe DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'ANGLETERRE, D'ALLEMAGNE, ET DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

DERNIERE IMPORTATION DE L'AUTOMNE.

- RÉCITS des temps mérovingiens, par Thierry, 2 vols. in-12. 12s-6d. LAROCHEFOUCAULD, réflexions, sentences et maximes, suivies d'un examen critique, par Aimé Martin et des Œuvres choisies de Vauvenargues, in-12. 6s-6d. HUGO, Han d'Islande, in-12. 6s-6d. ALEX. DUMAS, Gaule et France, in-12. 6s-6d. CRÉTINEAU JOLY, histoire de la Compagnie de Jésus, 6 vols. in-12. 35s. CRÉTINEAU JOLY, histoire de la Vendée militaire, 4 vols. in-12. 25s. LES SAINTS ÉVANGILES illustrés par Fragonard, 1 vol. grand in-8. dote sur tranches, 35s. HENRI MONNIER, Scènes populaires, 2 vols. in-12. De l'ALLEMAGNE, par de Staël, in-12. 6s-6d. COOPER, L'Espion, traduit par le même, in-8vo. 8s-9d. BIOGRAPHIE des Contemporains illustres, par un Homme de bien, 10 vols. in-18 avec Portraits, 60s. SAINTINE, Piccola, 1 vol. in-12. 3s-6d. HOFFMAN, Contes nocturnes, in-12. 6s-6d. EYRES, Histoire des naufrages, 3 vols. in-12. 10s. HISTOIRE GÉNÉRALE de l'Eglise, par Henricus. 13 vols. in-8vo. 10s.

Un assortiment de Livres de fonds, consistant en livres de Prières, de Théologie; Liturgie, etc., etc. Tous les ouvrages ci-dessus sont solidement reliés en basane de couleur gaufrée.

Table with 4 columns: VINS, ARTICLES DE GOUT, BOITES a OUVRAGE, JOUETS d'ENFANTS. Includes details like 'de la Champagne et de BORDEAUX', 'Papier mâché, Albatre, etc.', 'En bois de Rose', 'En Gros et en Détail'.

Dr. GIROUX, APOTHECAIRE, à transporté son Établissement No 2, RUE LA FABRIQUE vis-à-vis le Magasin de M. Boissieu, Près du Marché de la Haute-Ville, QUÉBEC.

Parapluis Français, Etc.

LES Souffrants viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Balais Français de Chiendent, pour tapis. Parfumerie de Lubin. Brosse à barbe, française. Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITÉ comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

Perdue. ANNE ROHAN, âgée de 14 ans, fut laissée par ses parents, il y a eu un an au mois de juillet, à la station de la quarantaine. On croit qu'elle demeure dans la rue St. Anne à Québec. Toute information donnée au bureau du Coburg Star, sera reçue avec remerciements. Québec, 1 décembre 1848.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND.

Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte; il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent. Il guérit les maladies sans faire vomir, sans purger, sans déranger le patient et est particulièrement favorable comme MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER.

SOIN DE LA CONSOMPTION DONNER DES FORCES ET PURGER, LA CONSOMPTION PEUT SE GUERIR.

La Bronchite, Consumption, la maladie du Foie, le Rhume, la Toux, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement de Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs Froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc., ont été guéries et peuvent se guérir.

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION.

Il n'y a jamais eu un remède qui réussisse aussi bien dans les cas désespérés de consommation que celui-ci; il nettoie et consolide le système et parait guérir les ulcères sur les pommons et les patients retrouvent graduellement leur force et leur santé.

Paix 1s. 3d. la Boite avec d'amples instructions Seul Agent pour Québec, J. JOSEPH BOWLES, 444 rue St. Louis, Québec.

ASYLE DES ALIENES.

James Cummings Esq. est celui dont il est question la lettre suivante: RUMATISME. Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérée: Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus invétérées.

Blackwells Island, 14 Sept. 1847. Dr. Townsend — Cher monsieur, J'ai souffert terriblement pendant neuf ans de Rhumatisme; je ne puis ni marcher ni dormir ni travailler pendant un temps considérable. J'éprouvais les plus affreuses souffrances et mes membres étaient enflés. J'ai employé quatre bouteilles de votre Salsepareille et elle m'a fait pour plus de mille piastres de bien. Je suis beaucoup mieux. Et même je suis entièrement guéri. Vous pouvez faire usage de la présente dans l'intérêt des affligés. Votre etc. JAMES CUMMINGS, AUX DAMES.

CRACHEMENT DE SANG.

Lisez ce qui suit et dites que la Consumption est incurable si vous le pouvez: New-York, 23 avril 1847. Dr. Townsend — Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais eu depuis plusieurs années un fluide très grave qui emparait de plus en plus. A la fin je craignais et je transpirais la nuit, je m'affaiblissais, je maigrissais enfin je croyais mourir bientôt. Je n'ai employé votre Salsepareille que bien peu de temps et j'ai déjà éprouvé un mieux sensible et surprenant. Je puis maintenant marcher et faire le tour de la ville. Le crachement de sang cessé et la toux m'a quitté. Vous pouvez imaginer combien je vous suis reconnaissant de ces résultats. Votre obéissant serviteur. WM. RUSSELL, 65 rue Cathédrale.

EXTINCTION DE VOIX.

Le certificat ci-annexé raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville et à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques élus. Brooklyn, 13 septembre 1847. Dr. Townsend — J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux que cela peut concerner que ma fille âgée de deux ans et demie était affligée de faiblesse et de la perte de la voix. Notre médecine ordinaire la considérait comme incurable; mais heureusement qu'un ami me recommanda d'essayer votre Salsepareille, avant d'en avoir pris une bouteille, elle recouvra sa voix, recommença à marcher seule au grand étonnement de tous ceux qui la connaissent. Elle est parfaitement établie et en meilleure santé que durant les 18 derniers mois. JOSEPH TAYLOR, 125 rue York Brooklyn.

DEUX ENFANTS GUERIS.

Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'étaient pas malade, moururent. Le certificat suivant fait foi de ses grandes vertus curatives. Dr. Townsend — Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysenterie et de la maladie de l'estomac par l'usage de votre Salsepareille. L'un était âgé de 15 mois et l'autre de 3 ans. Ils étaient faibles et les docteurs en désespoir. Quand le médecin nous apprit que nous allions perdre nos enfants je résolus d'essayer votre Salsepareille si renommée mais à laquelle j'avais peu de confiance vu qu'on annonce tant de mauvaises drogues; mais nous sommes bien reconnaissants envers ceux qui ont conseillé l'usage car je suis persuadé que c'est à ce remède que nous devons la vie de nos deux enfants. J'écris ceci pour engager les autres à s'en servir. Votre etc. JOHN WILSON, Jr Avenue Myrtle, Brooklyn, 15 sept. 1847

ASYLE DES ALIENES.

James Cummings Esq. est celui dont il est question la lettre suivante: RUMATISME. Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérée: Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus invétérées.

Blackwells Island, 14 Sept. 1847. Dr. Townsend — Cher monsieur, J'ai souffert terriblement pendant neuf ans de Rhumatisme; je ne puis ni marcher ni dormir ni travailler pendant un temps considérable. J'éprouvais les plus affreuses souffrances et mes membres étaient enflés. J'ai employé quatre bouteilles de votre Salsepareille et elle m'a fait pour plus de mille piastres de bien. Je suis beaucoup mieux. Et même je suis entièrement guéri. Vous pouvez faire usage de la présente dans l'intérêt des affligés. Votre etc. JAMES CUMMINGS, AUX DAMES.

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND

est en grande faveur parmi les dames. Elle les soulage de cruelles souffrances, leur donne un beau teint et leur rend l'esprit gai et dépot. Madame Parker nous a transmis la lettre suivante: — South Brooklyn, 17 Août 1847. Dr. Townsend — Cher monsieur; ma femme souffrait d'une manière si cruelle de la Dyspepsie et d'un dérangement général de système que nous pensions qu'elle allait mourir. Les médecins ne pouvaient combattre la maladie et elle serait morte sans aucun doute si je ne lui avais fait prendre de votre Salsepareille. Elle lui a certainement sauvé la vie. Elle est presque guérie et retrouve rapidement les forces et la santé. Elle en continue l'usage. Votre etc. ELIZA ABRAHAM, INCAPABLE DE MARCHER. On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été raménées à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes. New-York, 23 Septembre 1847.

DISPEPSIE.

Nul fluide ni remède découvert jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques. Département des Banques Albany 10 mai 1845. Dr. Townsend — Cher monsieur: J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagné d'algèbres d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture, et pendant des semaines entières je ne pourrais en garder qu'une petite partie dans l'estomac. J'essayai des remèdes ordinaires mais sans effet. On m'engagea il y a environ deux mois à essayer de votre Extrait de Salsepareille et je dois le dire, avec peu de confiance; mais après en avoir employé près de deux bouteilles l'appétit me revint et mon abattement cessa. Je recommencai vivement l'usage de ce remède à ceux qui sont affligés comme je l'ai été. Votre etc. W. W. VAN ZANDT, Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle médicale, de la Haute-Ville.

Joseph Pelletier, Notaire, rue St. Joseph, N. 14. Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

G. Fassio, ARTISTE Italien. Rue Couillard, Haute-Ville, Vis-à-vis chez M. Beugnot, Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

APPEL AUX ARTISANS AUX OUVRIERS. L'INSTITUT CANADIEN de Québec, fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses portes et compte déjà plus de 300 membres. Il a pour but principal de faire entre autres choses un échange de connaissances utiles et d'instruction mutuelle, et de se donner de l'âme un appui à partager avec lui les avantages de l'association, par ordre, J. B. A. CHARTIER, Secrétaire-Archiviste de l'Inst. Canadien, Salle de l'Institut, 11 février, 1848.

MELANGES RELIGIEUX.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, les Mardis et vendredis; il est Religieux, Politique, Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: 24 par année. On s'abonne à Québec, chez Messire D. Martineau, au vicariat de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

J. D. FERGUSON, HORLOGER ET BIJOUTIER, 40, 9, Rue Lamoignon, QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à lever, à palette, défilé, horizontal, Monte de Lépine, vaticanes, Indigees, BIJOUTERIE, contrefaite fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen sont trouvés être meilleur assortiment qu'aucun jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMME UN PETIT PRIX.

C. F. F. ayant eu occasion d'acquiescer à l'émigration partielle de son art dans les divers établissements de Québec et de Montréal, pour les six dernières années, et par son attention incessante mériter une part de reconnaissance; il a obtenu des espèces de Montres et d'Horloges nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et le coût que s'élève à deux et demi par année (outre les frais de poste) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour ceux qui ne se contineront pas à cette condition, l'abonnement sera de 20s. payable à la fin de chaque semestre.

LES ANNONCES. — Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procurent ou paient pour nous des souscriptions, payant d'avance le semestre (25) ou l'année, reçoivent le journal gratis pendant un an.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (lignes de port.) à STANISLAS DRAPÉAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIX DES ANNONCES.

Pour six lignes et au-dessous..... 2s-6d. Chaque insertion subséquente..... 7d. Pour dix lignes et au-dessous..... 3s-6d. Chaque insertion subséquente..... 10d. Pour chaque ligne ensuite..... 5d.

Les annonces non accompagnées d'ordre ne seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.

Montreal..... MM. E. R. Fabre, Ger. Trois-Rivières..... P. Nourie, Ger. Repentigny..... A. Balaize, Instit. Sherbrooke..... D. V. St. Cyr. Stanstead..... Mr. Fabbé Champagne Pointe Lévy..... Paul Thibault, Instit. Beauport..... Chs. LeTollet, Ger. St. Thomas (en bas)..... Mr. Fabbé Kyriac. Idem..... L. Ballestrino, Ger. Mir. St. Charles (Riv. Royer)..... Dr. L. Lalonde, Ger. Idem..... H. Roy, Ger. Rimouski..... John Heath, Ger. N. P. St. Simon..... Chs. Frs. Caron, Ger. Beauport..... Mr. Fabbé Bernard. Châteauguay..... L. C. LeFrançois, Ger. Lotbinière..... J. Filteau, Ger. N. P. St. Eustache (Dist. M.)..... Danasse Robit. St. Jean Port-Judy..... L. Z. Duval, Ger. N. P. Québec..... Mr. Fabbé Godbout.

Stanislas Drapreau, PROPRIÉTAIRE.

BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC